



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 28		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 03/02/2026
Et
Publication du : 03/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme DE MEDTS Michelle, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. TOURATIER Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. DUPORT Jean-François à Mme GANNAT Fanny, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme CANGE Josiane à Mme BELLOT Elisabeth, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme BELLOT Elisabeth

2026-013 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions relatives aux établissements et services d'accueil du jeune enfant,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Considérant que le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la structure ont déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal,

Considérant que certaines actualisations ont été rendues nécessaires afin de préciser les conditions d'accueil et d'admission des enfants, notamment en matière de périodes de fermeture et de principes d'accueil sans distinction,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le règlement de fonctionnement du multi-accueil, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'approuver** le projet d'établissement du multi-accueil, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à mettre en œuvre ces documents à compter de l'ouverture du multi-accueil.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/02/2026

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Elisabeth BELLOT

A handwritten signature of Elisabeth BELLOT in black ink.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr